

J'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour aider les employés et les employeurs canadiens à bâtir une économie plus productive et plus compétitive.

[Français]

RÉGIME DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

La clé du succès est la productivité. Investir dans un équipement moderne est une nécessité. L'éducation, la formation et la recherche sont tout aussi nécessaires. Cependant, il faut que tous ces efforts aillent dans le même sens, ce qui veut dire amener les Canadiens à coopérer en milieu de travail pour fabriquer de meilleurs produits à meilleur prix.

Les dirigeants dynamiques sont conscients de cette nécessité. Les méthodes traditionnelles de gestion s'adaptent à l'évolution des attitudes et à la montée des aspirations des travailleurs. Les employés d'aujourd'hui veulent être informés des objectifs et des résultats de leur entreprise. Ils veulent connaître le pourquoi, et pas seulement le comment des choses. Ils veulent participer aux décisions qui touchent leur cadre de travail et la sécurité de leur emploi. Ils veulent aussi que leur contribution personnelle au succès de l'entreprise soit reconnue et récompensée. Répondre à ces aspirations légitimes peut être très profitable tant pour l'entreprise que pour les employés.

[Traduction]

Le gouvernement est persuadé qu'une meilleure coopération entre employeurs et employés est essentielle pour la croissance économique.

Je propose donc d'encourager ce processus en offrant une aide fiscale à un nouveau Régime de participation des employés aux bénéfices.

Le gouvernement accordera un crédit d'impôt de 10 pour cent des bénéfices partagés en vertu du régime. Soixante pour cent du crédit d'impôt iront aux employés et 40 pour cent à l'employeur.

Le Régime de participation des employés aux bénéfices vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer. L'expérience a prouvé que, pour réussir, la participation aux bénéfices ne pouvait être un substitut à des salaires concurrentiels.

Toute entreprise désireuse d'adopter le régime devra former un comité employés-employeur. Les modalités du régime devront être acceptées à la fois par le personnel et la direction.

Je déposerai avec ce budget un document donnant plus de détails sur le régime proposé. Je voudrais passer bientôt à l'étape législative pour permettre à ces régimes d'entrer en vigueur en 1985. Je me propose donc de consulter sans retard les provinces, les milieux d'affaires et le monde du travail pour obtenir leur point de vue et leur coopération.

Je compte aussi élargir l'aide fiscale aux options d'achat d'actions des employés. Ce mécanisme permet de récompenser le dynamisme et l'initiative des employés. Il leur donne une incitation directement liée à leur capacité d'accroître la productivité, la compétitivité et la croissance de leur entreprise.

Le budget—M. Lalonde

[Français]

FONDS POUR L'AIDE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'aide publique peut faire beaucoup pour accroître le rôle que notre secteur privé peut jouer dans le développement international.

Dans mon budget d'avril, j'avais souligné l'importance des exportations pour la relance et l'expansion de l'économie. J'avais établi un fonds spécial pour la relance des exportations de \$180 millions afin de permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'apporter une aide accrue à nos exportateurs.

Les pays en développement offrent de nombreux débouchés à notre secteur privé. Cependant, plusieurs de ces pays éprouvent des problèmes exceptionnellement graves de balance des paiements qui entravent leurs efforts de développement et leur capacité d'importation. Pour investir, ces pays doivent souvent disposer d'un financement extérieur à des conditions avantageuses. Pour répondre à ce besoin, dans notre propre intérêt ainsi que dans le leur, nous exigeons une meilleure coordination de nos politiques d'aide au développement et de financement des exportations.

● (1640)

[Traduction]

Dans le Discours du Trône, le gouvernement rappelait son engagement de consacrer 0.5 pour cent du PNB à l'aide publique au développement d'ici le milieu des années 80 et de la porter à 0.7 pour cent d'ici la fin de la décennie. Cet engagement obligera le Canada à renforcer ses programmes classiques d'aide au développement ainsi qu'à instaurer de nouveaux mécanismes d'aide.

A cet égard, j'annonce que, à mesure que nous nous rapprocherons de l'objectif de 0.7 pour cent du PNB, jusqu'à la moitié de la hausse de l'aide publique canadienne au développement sera affectée à un fonds spécial qui aidera les entreprises canadiennes à se tailler une place plus importante dans les pays en développement. D'ici 1990, jusqu'à \$1.3 milliard pourra être consacré à ce fonds afin de fournir un financement aux projets qui tiennent une place prioritaire dans les plans de développement des pays bénéficiaires, pour lesquels les entreprises canadiennes sont compétitives et qui exigent un financement à conditions avantageuses.

Le gouvernement élaborera des lignes directrices pour l'utilisation de ce fonds, en consultation avec les milieux d'affaires. L'objectif sera d'aider les entreprises canadiennes à fournir davantage de biens et de services pour soutenir le développement du tiers-monde et à accroître leur part des projets multilatéraux de développement. Le gouvernement veut aussi renforcer la coopération industrielle entre le Canada et les pays en développement.